

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-183

**A R R E T E**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Madame MOLON-DESMIDT Marjorie afin d'effectuer son emménagement au 3, rue d'Esquelbecq à Wormhout,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit face au 3, rue d'Esquelbecq, et ce, le mercredi 30 août 2023 de 7h à 18h.

**ARTICLE 2** : Une signalisation temporaire sera mise en place.

**ARTICLE 3** : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 16/08/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 16/08/2023  
Le Maire,  
David CALCOEN

